



Humains & Engagés

LIVRET D'ACCUEIL
IME du Dispositif
FaciliTED

Facile
à lire et à
comprendre



Il y a quoi dans ce livret ?

1. Le livret d'accueil : c'est quoi ?
2. L'ASRL, Le Dispositif FaciliTED et l'IME : c'est quoi ?
3. Mon admission
4. Mon accompagnement
5. Ma participation
6. Prévention de la maltraitance
7. Mes informations personnelles
8. Demande d'aide à une personne qualifiée
9. Informations utiles

Annexes :

- charte des droits et liberté
- règlement de fonctionnement

Le Livret d'accueil : C'est quoi ?

Vous avez eu un document de la MDPH.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Le document de la MDPH s'appelle une notification.

La notification donne le droit d'être accompagné par l'IME.

Le livret d'accueil explique :

- L'ASRL : c'est quoi ?
- Le dispositif FaciliTED : c'est quoi ?
- L'IME du Dispositif FaciliTED : C'est quoi ?
- Comment on rentre à l'IME ?
- L'accompagnement de l'IME : c'est quoi ?
- Comment je peux participer à la vie de l'IME ?
- Comment l'IME me protège ?
- Les informations personnelles : c'est quoi ?
- Qui peut m'aider si je ne suis pas d'accord avec l'IME ?

Ce livret d'accueil a été écrit avec des jeunes de l'IME.

Merci à Antonio, Ewen, Maxime et Nicolas L. pour leur travail.

L'ASRL : C'est quoi ?

L'**ASRL** c'est l'Association Sanitaire et Sociale des Hauts de France.
L'ASRL accompagne beaucoup de personnes en difficulté.
Dans l'ASRL il y a beaucoup de professionnels.
Les professionnels ont les mêmes valeurs.



Les valeurs c'est :

- comprendre les personnes en difficulté
- travailler avec les personnes qui ont des difficultés
- améliorer la vie des personnes accompagnées
- aider les personnes accompagnées à faire les choses seules

L'IME du Dispositif FaciliTED fait partie de l'ASRL.

Il y a d'autres établissements dans l'ASRL.

Je peux avoir plus d'informations sur l'ASRL :

- dans la plaquette
- sur le site Internet www.asrl.asso.fr

Le Président est :
Monsieur Pierre LEMAIRE



Le Directeur Général est :
Monsieur Bruno Masse



Le Dispositif FaciliTED : c'est quoi ?

Dans le **Dispositif FaciliTED** il y a :

- L'UEMA de Lille
- L'UEMA de Bondues
- Le FAM de Wattrelos
- LE SESSAD de Lille
- L'IME de Roubaix

L'**UEMA** ça veut dire Unité d'Enseignement Maternel pour enfants Autistes.

L'UEMA est dans une école maternelle.

L'UEMA accompagne 7 enfants de 3 à 6 ans.

Le **FAM** ça veut dire Foyer d'Accueil Médicalisé.

Le FAM accompagne des adultes.

20 adultes habitent au FAM.

10 adultes viennent la journée.

Il y a 2 chambres d'accueil temporaire.

On peut aller au FAM en accueil temporaire 90 jours par an maximum.

Le **SESSAD** ça veut dire Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.

Le SESSAD accompagne des enfants et des jeunes de 3 à 20 ans.

Le SESSAD accompagne 44 enfants.

L'IME du dispositif FaciliTED

C'est quoi ?



IME ça veut dire Institut Médico Educatif.

L'IME accompagne des personnes qui ont un Trouble du Spectre Autistique. On appelle ça aussi un **TSA**.



L'IME est ouvert **210 jours** dans l'année.

Il est fermé :

- Les jours fériés
- D'autres jours pendant les vacances scolaires

Tous les ans, on me donne le calendrier d'ouverture.



Les enfants et les jeunes viennent **à quelle heure ?**

- Le lundi de 9h00 à 16h30
- Le mardi de 9h00 à 16h30
- Le mercredi de 9h00 à 13h15
- Le jeudi de 9h00 à 15h30
- Le vendredi de 9h00 à 15h00



Les enfants et les jeunes viennent **comment ?**

- En taxi avec un chauffeur
- Avec leurs parents
- Tout seul s'ils savent le faire et que leurs parents sont d'accord.

Les professionnels de l'IME

L'équipe de l'IME c'est :

Toutes les personnes
qui vont m'aider dans mon projet.

Neuropédiatre
Infirmière
Orthophoniste
Psychologues
Ergothérapeute
Psychomotricienne

Assistante de service social
Educateurs spécialisés
Educateur Technique
Spécialisé
Enseignantes spécialisées
Moniteurs éducateurs
Aide Médico Psychologiques

Directeur général
ASRL

Directeur du
Dispositif FacilitED :
Reyad Bouchebita

2 cheffes de service

Secrétaires
Comptable

Responsable technique
Cuisinier
Agents d'entretiens

On va me donner un **trombinoscope** de l'IME.

Un trombinoscope c'est :

- les photos de toutes les personnes qui travaillent à l'IME
- le prénom et le nom des personnes qui travaillent à l'IME
- le métier des personnes qui travaillent à l'IME

Mon admission



Humains & Engagés

Mon admission

L'**admission** ça veut dire mon arrivée pour la première fois à l'IME.

Pour venir à l'IME du Dispositif FaciliTED il faut :

- Être reconnu personne en situation de handicap
- Avoir entre 3 ans et 20 ans
- Faire une demande à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées décide si on peut être accompagné à l'IME.



Avant l'admission :

Il faut remplir un dossier d'inscription

et l'envoyer à l'IME avec la notification donnée par la MDPH.

Je suis inscrit sur la liste d'attente de l'IME quand l'IME reçoit le dossier.

Quand il y a une place à l'IME :

- Il y a un rendez-vous avec la cheffe de service, l'assistante sociale, mes parents et moi
- Je viens faire une semaine d'observation à l'IME
- Il y a un autre rendez-vous pour expliquer comment s'est passé la semaine d'observation

Mon accompagnement



Humains & Engagés

Mon accompagnement

A mon arrivée :

- je visite l'établissement
- je rencontre les professionnels
- je rencontre les autres personnes accompagnées par l'IME du Dispositif FaciliTED.

L'accompagnement proposé par l'IME du Dispositif FaciliTED m'aide à :

- Gagner en **autonomie**
L'autonomie c'est faire les choses seul
- Faire des activités
- Faire du sport
- Avoir une vie sociale
Avoir une vie sociale c'est avoir des copains, faire des sorties
- Développer ma communication
- Apprendre de nouvelles choses
- Apprendre à faire des choix
- Apprendre à me déplacer à l'extérieur
- Travailler mon projet adulte
- Apprendre à **gérer mon argent**
Gérer mon argent ça veut dire ne pas tout dépenser, apprendre à payer au magasin
- Apprendre à prendre soin de ma santé

L'IME du Dispositif FacilitED **m'aide à travailler mon projet.**

Tous les ans, mes parents et moi donnons nos **objectifs de travail.**

Les objectifs de travail sont des choses que je veux apprendre ou faire mieux.

Les professionnels de l'IME donnent aussi leurs objectifs.

Les professionnels de l'IME écrivent mon Projet Individualisé.

Dans mon Projet Individualisé il y a :

- Les objectifs d'apprentissage
- Les objectifs concernant mon autonomie
- Les objectifs concernant mon bien-être
- Les objectifs concernant mon projet de vie adulte

Le Projet Individualisé est signé par mes parents, les professionnels de l'IME et par moi.

Exemple de journée à l'IME

Je viens à l'IME en taxi.

Arrivé à l'IME, l'éducateur vient me chercher dans le taxi.

J'ai un temps de parc.

Le matin je travaille avec les professionnels de l'IME.

Je mange à la cantine de l'IME.

J'ai un temps de parc.

Je vais faire une activité extérieure.

Je prends mon goûter à l'IME.

Je prends le taxi pour rentrer à la maison.

Ma participation



Humains & Engagés

Ma participation

Participer, c'est :

- S'exprimer : dire ce que j'aime, dire ce que je n'aime pas.
- Être écouté
- Ecouter les autres.
- Donner mon avis.
- Proposer des idées.

Il y a plusieurs façons de participer :

- Le CVS
- Les événements de l'IME
- Les réunions
- Des documents



Le CVS

Le **CVS** c'est le Conseil de Vie Social

Dans le CVS il y a :

- des parents **élus**
- des jeunes **élus**
- le Directeur et la cheffe de service
- un autre professionnel de l'IME **élu**

Être **élu** ça veut dire avoir été choisi par les autres.

Le CVS sert à parler de la vie à l'IME.

Exemples : les activités, les repas.

Les événements de l'IME

Ma famille et moi pouvons participer aux **événements** organisés.

Les **événements** c'est une kermesse, une fête, une exposition.

Ma participation

Les réunions

Je peux aussi participer à **d'autres réunions**.

On peut demander une réunion avec les éducateurs, les psychologues ou d'autres adultes de l'IME.

Exemples :

- Je prends rendez-vous avec la psychologue pour parler d'un problème.
- Mes parents ont un rendez-vous pour parler de mon projet.
- Si j'ai un problème de taxi, je peux demander un rendez-vous avec la cheffe de service.

Les documents

Je peux utiliser des documents pour donner mon avis.

Par exemple :

les feuilles de repas pour dire ce que j'aime et ce que je n'aime pas.

Mes parents peuvent utiliser des documents pour donner leur avis.

Par exemple :

le compte rendu des attentes parentales.

Prévention de la maltraitance



Humains & Engagés

Prévention de la maltraitance

La maltraitance :

c'est quand une personne fait du mal à une autre personne et ne la respecte pas.



Je dois dire aux professionnels de l'IME si je suis maltraité.

Je dois dire aux professionnels de l'IME si je vois quelqu'un qui est maltraité.

Les professionnels de l'IME savent me protéger si je suis maltraité.



La bientraitance :

c'est quand une personne respecte les autres personnes et leur apporte du bien-être.

Les professionnels doivent être bientraitants.
Les jeunes doivent se respecter et s'entre aider.

Si je suis victime ou témoin de maltraitance je peux appeler le 39 77, on m'écouterà.

Mes informations personnelles



Humains & Engagés

Mes informations personnelles

Les **informations personnelles** c'est :

- Les informations médicales
- Les informations sur moi et ma famille

Par exemple : mon adresse, si j'ai des frères ou des sœurs, le travail de mes parents.

Ces informations sont mises dans un dossier.

C'est le **dossier administratif**.

Les informations sur ma santé sont mises dans le **dossier médical**.

J'ai le droit de demander à voir le dossier administratif et le dossier médical.

Je dois demander au directeur.

Un professionnel de l'IME peut m'aider à regarder mon dossier.

Mes informations personnelles sont **confidentielles**.

Confidentiel ça veut dire que les professionnels doivent me demander la permission avant de donner ces informations.

Mes parents et moi devons donner notre autorisation pour être **photographié ou filmé**.



Recours à une personne qualifiée



Humains & Engagés

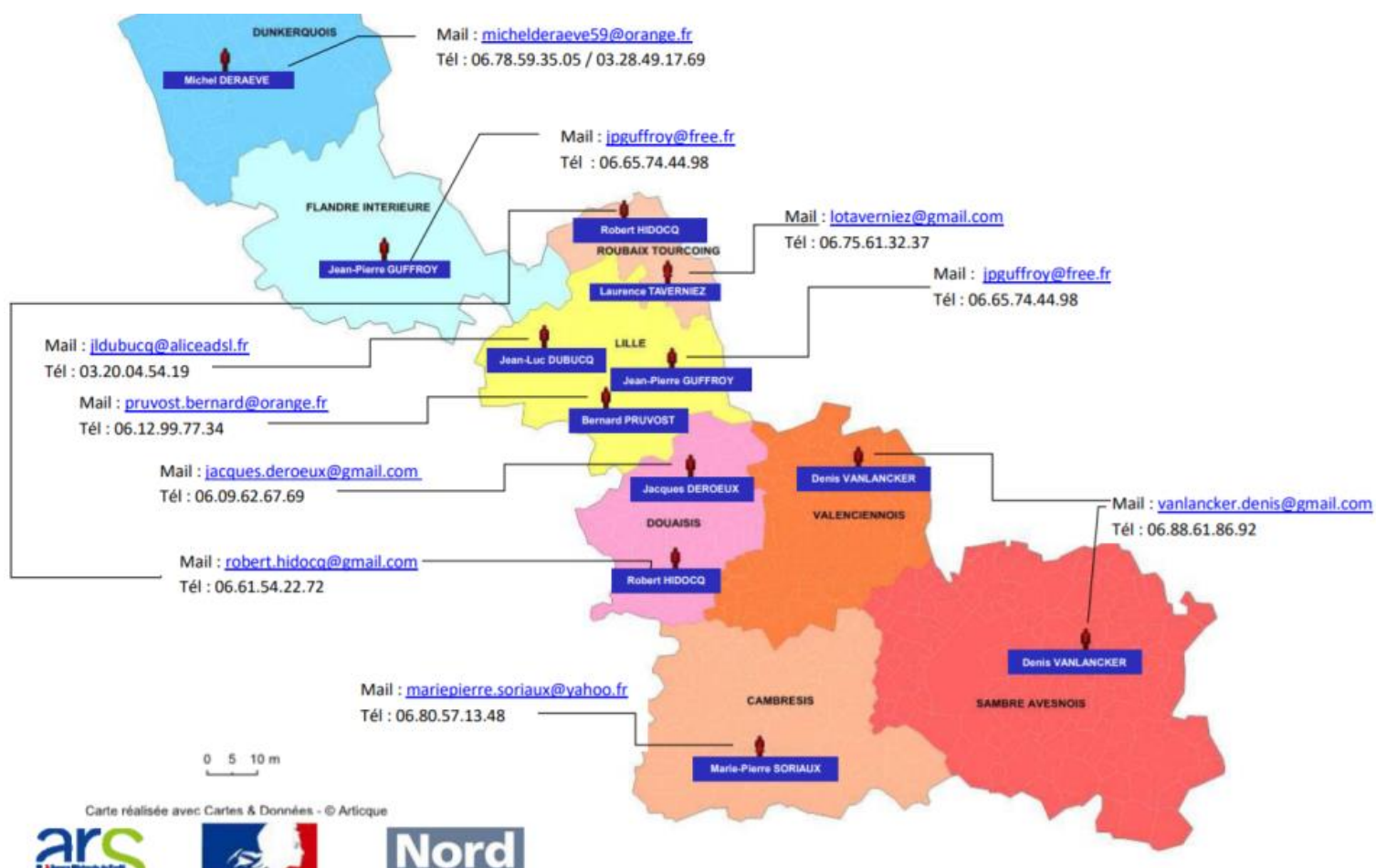
Recours à une personne qualifiée

Vous pouvez appeler une **personne qualifiée**.

La personne qualifiée vous aide à faire valoir vos droits.

Elle vous aide aussi quand vous n'êtes pas d'accord avec l'IME.

Les personnes qualifiées que vous pouvez appeler sont :



Informations pratiques

L'IME du Dispositif FacilitED se trouve 10 bis Avenue Gustave Delory à ROUBAIX.

Comment venir à l'IME ?



- En métro : ligne 2 – arrêt Mairie de Croix
- En tramway : arrêt Parc Barbieux

Nous contacter :



L'accueil est ouvert :
Lundi, mardi, jeudi de 8h15 à 17h00
Mercredi de 8h15 à 14h00
Vendredi de 8h15 à 16h30



Vous pouvez téléphoner au 03 20 70 87 51



Vous pouvez envoyer un mail : ime.ted.barbieux@asrl.asso.fr



Vous pouvez envoyer un courrier :
10 bis Avenue Gustave Delory 59 100 ROUBAIX